



Indemnité repas en télétravail ?

Par **philippe26000**, le 19/11/2012 à 23:33

Bonjour,

Mon employeur ne me verse aucune indemnité repas parce que j'effectue ma mission depuis mon domicile.

En a il le droit ?

Merci.

Par **Lag0**, le 20/11/2012 à 08:23

Bonjour,

Puisque vous déjeunez chez vous, il est effectivement normal qu'il n'y est pas d'indemnité de repas, sauf à ce que la convention collective en impose une...